

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DES SENATEURS

Exécution des dispositions
du Livre II du Code Elec-
toral.

PROCES-VERBAL
de l'élection de 13 Suppléants

L'an mil neuf cent soixante cinq, le 5 du mois de Septembre à dix heures (heure légale), le Conseil Municipal de la commune de REZE-lès-NANTES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre PLANCHER, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux :

MM. PLANCHER, Maire
LOUET André, Adjoint
HOCHARD Jean, Adjoint
LE MEUT Lucien, Adjoint
DAVID Georges
SAVARIAU Maurice
COUTANT André
MORIN Paul
BOUYER Charles
ARDOUIN Stéphane
CORBINEAU Claude
ROUSSEAU Léon
CHOEMET Emmanuel
BROSSAUD Jean
CONCHAUDRON Serge
PRIOU Louis
Mme ROUTIER-LEROY A.
M. CORBIER René
Mme DUGUE Gisèle
MM. HEGRON Raymond
SALAUN Charles
MARCHAIS Henri, Adjoint.

Absents : MM. MAROT Pierre (1er Adjoint - (excusé) - BOUTIN Arthur, Adjoint (excusé) - PENNANEAC 'H, RAFFIN-CABOISSE, BILLON, excusés.

Le Conseil a élu pour secrétaire Mr. CONCHAUDRON Serge.

M. le Président a donné lecture :

1°) Des dispositions du Livre II du Code Electoral;

2°) Du décret du 9 Août 1965 convoquant le 5 Septembre 1965 les Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui doit avoir lieu le 26 Septembre 1965 dans le département;

3°) De l'arrêté préfectoral convoquant les Conseils municipaux et fixant pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et suivant le système de la représentation proportionnelle, selon la règle du plus fort reste, sans panachage

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

ni vote préférentiel, à l'élection de 13 suppléants.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à dix heures.

Il a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	--

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés:	22
	==

DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre des mandats de suppléants à répartir qui est de 13.

Le quotient obtenu, appelé quotient électoral, est ressorti:

Pour les suppléants, à : 1,69.

Titre des Listes	Nombre total de suffrages respectivement obtenus par chaque liste	
	En chiffres	En toutes lettres
LISTE D'ENTENTE REPUBLICAINE	22	Vingt-deux.

ATTRIBUTION DES MANDATS DE SUPPLEANTS

Le bureau a attribué à chaque liste autant de mandats de suppléants que le nombre des voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient obtenu pour les suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

- 13 mandats à la liste d'Entente Républicaine.

PROCLAMATION DES ELUS

Ont été proclamés élus délégués suppléants au collège électoral chargés d'élire les sénateurs :

Mme SIMBRON née MAUGIS	Liste : S.F.I.O.
M. BENKEMOUN Joseph	d°
BIROT Guy	d°
ROUTIER Yves	d°
BLANDIN Francis	d°
JANEAU Jean	Radicale-socialiste
TARDIFF Raymond	d°
DUGAST Arthur	d°

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

M. PLISSONNEAU Robert	Liste : Démocrate
GUILLET Henri	d°
GRANET Georges	d°
HUCHET Maurice	P.S.U.
GUERIN Anne	d°.

Les Conseillers municipaux, délégués de droit, ont fait connaître que les suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement seront désignés sur la liste indiquée ci-dessous :

- 1) Mme SIMBRON - MM. BENKEMOUN - BIROT - ROUTIER - BLANDIN :
Liste S.F.I.O.
- 2) MM. JANEAU - TARDIF - DUGAST - Liste Radicale Socialiste
- 3) MM. PLISSONNEAU - GUILLET - GRANET
Liste Démocrate
- 4) MM. HUCHET - Melle GUERIN Anne Liste P.S.U.

La séance est levée à dix heures trente.

Et ont signé les membres présents.

Le Président.

Le Secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures are written in a cursive style and are placed below the text 'Les membres du Conseil Municipal.' Some of the more legible names include 'M. Huchet', 'M. Granet', 'M. Rouvier', 'M. Benkemoun', 'M. Birot', 'M. Blandin', 'M. Janeau', 'M. Tardif', 'M. Dugast', 'M. Plissonneau', 'M. Guillet', 'M. Guerin', and 'M. Simon'. There are also several illegible signatures.